



**13<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et 3<sup>ème</sup> session de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**Segment ministériel**

**Intervention de Monsieur Lucien LUX, Ministre de l'environnement**

Monsieur le Président,

2007 a été une année importante en matière de changement climatique. En adoptant des objectifs de réduction des émissions de 20 % à l'horizon 2020, voire même de 30 % en fonction des contributions des autres Parties, l'Union européenne a rompu avec une position d'attente pour une attitude résolument volontariste. D'autres Parties ont suivi. La conviction que « le premier qui bouge a perdu » appartient définitivement au passé.

En 2007, le GIEC nous a exposé avec précision et fiabilité inégalées la taille du défi auquel nous sommes confrontés.

A nous de fournir d'ici demain soir une réponse politique à la hauteur des travaux scientifiques, en lançant un processus de négociation entre toutes les Parties à la Convention, assorti d'un calendrier précis.

Il est un fait : La pauvreté constitue un des plus grands, sinon le plus grand échec politique du 20<sup>ème</sup> siècle. Evitons que le réchauffement global devienne l'échec du 21<sup>ème</sup> siècle. Comment justifier notre inaction vis-à-vis de nos enfants ?

Monsieur le Président,

Il est clair que nous devons accorder une importance accrue aux besoins en matière d'adaptation au changement climatique. La décision que nous adopterons demain soir devra refléter le juste équilibre entre atténuation et adaptation.

Nous sommes tous d'accord que le régime que nous allons conclure à Copenhague en 2009 ne devra pas freiner, mais appuyer le développement économique durable auquel aspirent de façon légitime les pays en voie de développement.

Des mécanismes permettant d'assurer un transfert de technologie efficace et la mise à disposition des moyens financiers appropriés seront des outils indispensables du régime post-2012, tant pour le volet atténuation que pour l'adaptation, et ceci dans le cadre d'un régime multilatéral efficace à participation globale, avec des objectifs de réduction des émissions juridiquement contraignants pour les pays industrialisés.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg, bien que petit pays, veut faire partie de la solution, non du problème, comme l'a si bien souligné hier le Président de l'Indonésie. Nous continuerons à aller de l'avant, pour atteindre notre objectif national Kyoto de -28 %. Nous assumerons notre responsabilité - tenant compte de nos circonstances spécifiques - à la fois et surtout au niveau national et aussi dans le cadre des mécanismes flexibles. Les moyens dont disposera pour la période 2008 à 2012 notre fonds de financement des mécanismes de Kyoto, alimenté en application du principe pollueur – payeur, s'élèvent à quelque 600 millions d'Euros, soit l'équivalent de près de 1 milliard de dollars. A côté de notre aide

publique au développement, qui atteint actuellement 0,89% de notre PIB, et qui s'adresse en grande partie aux pays les plus démunis, le Luxembourg a contribué à hauteur de 4 millions de dollars au fonds pour les pays les moins avancés.

Monsieur le Président,

Hier, nous avons tous salué la ratification du protocole de Kyoto par l'Australie. Je crois qu'il est maintenant grand temps que les Etats-Unis acceptent aussi de prendre place dans le bateau. La communauté internationale attend avec impatience un signal positif des Etats-Unis sur ce qu'ils sont prêts à faire en la matière, au lieu de répéter inlassablement ce qu'ils ne peuvent pas accepter.

Il n'est en effet plus urgent d'attendre, mais d'aller de l'avant.

Je vous remercie.

[vaut le discours prononcé]